



La Gazette du Vigan

Bulletin municipal

Un bulletin proposé et réalisé par la Municipalité du Vigan.

Un mot du Maire...

Des impondérables ont retardé la parution de ce bulletin. Il se veut toujours la référence objective – mais non exhaustive – de la vie de notre commune, que vous avez peut-être du mal à appréhender dans les colonnes de la presse locale. Ainsi n'est-il pas inutile de dresser le bilan de trois programmes importants, désormais terminés :

- la restauration de la collégiale : d'un coût total H.T. de 750 000 €, elle a bénéficié de 70% de subventions, le solde étant financé par les excédents. Elle s'est concrétisée par l'assainissement des sols et des murs, la réfection d'une partie de la charpente et de la toiture, et, à l'intérieur, de la 3ème travée de la nef – où des peintures ont été mises à jour – et d'un vitrail du XVème siècle. L'embauche de deux étudiants viganais a permis l'ouverture de l'édifice au public en juillet et août (plus de 4000 visiteurs).

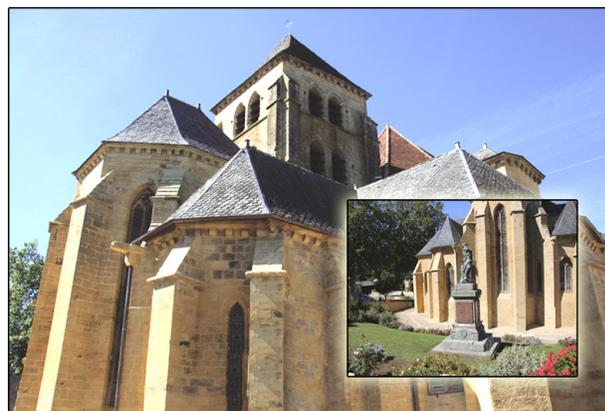
- l'extension de la station d'épuration : d'un coût total H.T. de 700 000 €, elle a bénéficié de 65% de subventions, complétées par une avance remboursable du budget communal – qui a permis d'éviter l'emprunt – et par les excédents. La réalisation d'un 4ème bassin a augmenté sa capacité et l'aménagement d'un filtre à roseaux a amélioré l'épuration. Par ailleurs, une nouvelle canalisation, du pont sur le Bléou jusqu'à la station, a été mise en place et a remplacé l'ancienne, très dégradée.

- le rond-point à l'entrée est de l'agglomération : il s'agit là d'un programme décidé et financé par le seul Département, motivé apparemment par un souci sécuritaire. Aujourd'hui terminé, il présente l'avantage de fluidifier la circulation et rehausse esthétiquement l'amorce du bourg.

Dans le bourg justement, on peut déplorer le départ de la fleuriste, Mme CASSAN, victime, malgré son courage, de la conjoncture difficile. Par contre, notre volonté légitime de maintenir l'amplitude d'ouverture du bureau a été entendue par la direction de la Poste. A compter du mois de janvier 2016, il sera ainsi ouvert le matin du mardi au samedi inclus. Vous y serez accueillis par une viganaise, Mme Céline LE POMMELEC. Autre bonne nouvelle, la pérennisation du cabinet dentaire, repris par le docteur BENEZET, chirurgien-dentiste chevronné, dès le mois de janvier 2016. Pour faciliter cette reprise et répondre aux exigences d'accessibilité, un ascenseur sera en décembre 2015 installé dans le local.

Je profite enfin de ce bulletin pour vous inviter à fréquenter – et peut-être à découvrir – l'Espace Jean Carmet, les commerces et les services de notre commune et notamment à l'occasion des fêtes de fin d'année que je vous souhaite, malgré les tragiques événements, joyeuses et sereines..

Daniel Souladié.



La collégiale



La station d'épuration



Le rond-point à l'entrée du bourg



Bientôt un nouveau dentiste...



Le bureau de poste du Vigan

A PROPOS DE NOTRE ECOLE...

Cent quatre vingt onze enfants inscrits au RPI Le Vigan – St Projet

A l'école maternelle, 43 enfants sont répartis dans 3 classes :

17 enfants sont en petite section avec Céline Marsis (directrice), tandis que Christophe Bremont professe en toute petite-section (7 enfants) et en moyenne section (12 enfants).

A l'école élémentaire 148 enfants sont inscrits.

27 enfants sont en Grande Section avec Cécile Souleille.

26 élèves sont en CP avec Émilie Poinot-Gruchowiack.

14 enfants suivent le CE1 et 6 enfants suivent le CE2 dans la classe de Frédéric Lesure .

En CE2, Maryline Dépret enseigne à 24 enfants.

En CM1, 28 enfants du RPI suivent la classe d'Aurélié Faure à St Projet.

En CM2, 23 enfants suivent l'enseignement de Marylin Médard directrice de l'école primaire , qui est supplée par Brigitte Coadebez un jour et demi par semaine.

On note une légère hausse de l'effectif des enfants inscrits.

Les **TAP** temps d'activités périscolaires sont opérationnels. **L'Aide aux Devoirs** est assurée par 6 bénévoles qu'il faut ici remercier : Evelyne Shall, Alexandra Soulier ,Monique Zottele le lundi et jeudi. Annie Benoit,Huguette Billard,Marie Christine Vaysse le mardi et vendredi.

L' ALSH remplit toujours sa mission d'accueil de loisirs sans hébergement.

DU COTE DU CCAS... (Centre Communal d'Action Sociale).

- "**ACTIOM** Ma Commune Ma Santé"

Cette Association propose aux collectivités une convention de partenariat associatif pour permettre à tous les administrés de bénéficier d'une complémentaire santé moins chère. Actiom propose trois mutuelles : Miel Mutuelle, Pavillon Prévoyance(Harmonie) et Smatis France , à noter que l'offre de « Ma Commune Ma Santé » est éligible à l'Aide à la Complémentaire Santé.

L'association représente les adhérents et signe un contrat avec les mutuelles. Cette démarche s'inscrit dans un contexte de progression de la précarité ne permettant pas à certains assurés de cotiser à une mutuelle , aucun questionnaire ou examen de santé n'est demandé.

Le CCAS de la commune s'apprête à signer une convention avec ACTIOM; une fois celle-ci passée, une réunion publique d'information sera programmée pour les habitants intéressés.

Pour de plus amples informations vous pouvez vous rapprocher du CCAS ,en mairie. « Le Département » est au côté des ménages en difficultés. Avec l'hiver, les factures EDF ou de chauffage peuvent être trop élevées : au Département l'ambassadeur de l'efficacité énergétique conseille les Lotois et, sur demande, il peut effectuer des visites à domicile et vous accompagner afin de mieux maîtriser votre consommation avec des conseils pratiques et des gestes simples. Il peut réaliser un diagnostic de maîtrise de l'énergie, procéder à l'évaluation du niveau d'isolation du logement.

Il peut également vous orienter vers les dispositifs d'aide.

Ne pas hésiter à le contacter, le service est gratuit:

Ambassadeur de l'efficacité énergétique tel 05 65 53 44 51; habitat@cg46.fr

- Le CME est reconduit pour la dixième année : la liste des bénéficiaires sera éditée lors du prochain n°de cette gazette.

L'ADMR...

L'ADMR œuvre depuis 60 ans pour apporter une Aide à Domicile en Milieu Rural à ceux qui en font la demande, elle apporte ainsi de multiples services à la personne ou à la famille.

L'ADMR a développé et structuré une palette de services d'aide pour les tâches quotidiennes, en préservant ainsi l'autonomie des personnes âgées et en les maintenant à leur domicile, grâce au SSLAD -Service de Soins Infirmiers à Domicile-, et au portage des repas.

L'ADMR, présidée en son temps par Charles Cherer du Vigan , puis par Roland Baillagou de Saint Projet, est actuellement sous l'égide de Maurice Hugon.

Au niveau départemental, l'ADMR emploie 540 salariés qui aident 3000 bénéficiaires et elle livre des repas à plus de 300 personnes. Au niveau local, ADMR et Mairie se partagent les tâches. Ainsi, la Mairie fabrique et prépare les plateaux repas dans sa cuisine centrale à l'école puis l'ADMR les distribue aux demandeurs.

Vous aussi, n'hésitez-pas à y avoir recours: vous serez bien accueillis et bien servis !

Contact 05 65 35 02 95 et info46@fede46.admr.org .



Madame Mas et Madame Cambou de l'ADMR



La cuisine de l'école du Vigan

ATTENTION - A LIRE ATTENTIVEMENT

DICRIM simplifié (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)

La sécurité des habitants de Le Vigan fait partie des préoccupations de l'équipe municipale, la commune a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation des moyens communaux pour gérer les risques identifiés. Les prescriptions et consignes proposées sont à adopter pour faire face aux risques majeurs identifiés sur notre commune. Quelques informations pratiques vous sont aussi délivrées. Nous vous demandons de consulter cette liste de consignes et de la conserver précieusement. En espérant ne jamais avoir à appliquer ces précautions de sécurité.

LES BONS REFLEXES FACE AUX RISQUES MAJEURS

Risque majeur: phénomène caractérisé par sa faible fréquence et par son énorme gravité.

L'ALERTE SUR LA COMMUNE : En cas d'incident majeur, l'alerte est donnée par la municipalité, en porte à porte et téléphone.

PENDANT

Se conformer immédiatement aux consignes reçues : évacuer ou se confiner en fonction de la nature du risque - Ecouter la radio France-Info et radios locales (Pour information sur l'évolution de la situation) - Ne pas aller chercher les enfants à l'école : les enfants sont pris en charge par leurs enseignants - Ne pas téléphoner (sauf en cas de nécessité vitale) pour libérer les lignes pour les secours.

APRES

Ecouter la radio - Evaluer les dégâts et s'éloigner des zones dangereuses - Se mettre à la disposition des secours.

CONSIGNES SPECIFIQUES

Evacuation : Couper les réseaux (gaz, électricité, eau) - Sortir du logement avec un sac contenant les affaires de 1ère nécessité
Se rendre au point de regroupement défini par les autorités ou annoncé lors de la consigne d'évacuation.

Dans tous les cas, se conformer aux consignes reçues.

Confinement : Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche.

Fermer les portes et fenêtres, les calfeutrer.

Arrêter les systèmes de ventilation et de climatisation.

Boucher tous les systèmes avec prise d'air extérieure avec des chiffons ou des linges humides.

Dans tous les cas, se conformer aux consignes reçues.

En cas de catastrophe naturelle ou technologique, dès que le citoyen a été prévenu, il doit respecter des consignes générales suivantes:

INONDATIONS – CRUES

Ne pas s'engager sur une route inondée - Respecter les déviations mises en place - Fermer les ouvertures - Couper le gaz et l'électricité - Evacuer sur préconisation des autorités ou des secours - Se réfugier sur un point haut.

FEUX DE FORETS

Une réglementation existe : L'arrêté Préfectoral 2012-183 du 05 juillet 2012 imposant le débroussaillage et le maintien en état débroussaillé de zones sensibles, interdisant le brûlage à l'air libre de certains végétaux et encadrant les actions de brûlage autorisées à l'air libre, des autres déchets et sous produits végétaux. La totalité des massifs forestiers du Lot relève des dispositions réglementaires applicables en matière de débroussaillage. Ces obligations concernent donc l'ensemble des communes du département. Les propriétaires des terrains, des constructions et des chantiers, et leurs ayants-droit assument la charge des travaux.

AVANT : débroussailler, entretenir les abords des habitations. Maintien en état débroussaillé des zones sensibles.

PENDANT : se conformer aux consignes données par les autorités, évacuation ou confinement -S'éloigner dos au vent - Respirer à travers un linge humide - Asperger d'eau si possible les volets, portes et fenêtres pour les habitations situées en zone d'incendie.

CHUTE DE NEIGE

Se renseigner sur l'état des routes - Limiter les déplacements, rester chez soi dans la mesure du possible - Protéger les canalisations contre le gel - Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol.

TEMPETES – VENT VIOLENT

Limiter les déplacements, si possible rester chez soi - Ne pas se promener en forêt, ne pas s'abriter sous un arbre - Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol - Ne pas intervenir sur une toiture - Pour les orages, ne pas utiliser d'appareils électriques et de téléphone - Respecter les déviations mises en place.

GLISSEMENT DE TERRAIN – CHUTES DE BLOCS

Se conformer aux consignes données par les autorités - Respecter les déviations mises en place - Ne pas s'engager sur une route signalée dangereuse - Se mettre, si possible, dans un local à l'abri, non endommagé - Fuir latéralement, s'éloigner du point d'effondrement.

RISQUE INDUSTRIEL – NUAGE TOXIQUE – TRANSPORT MATIERES DANGEREUSES

Se conformer aux consignes données par les autorités : évacuation ou confinement - Ne pas fumer, pas de flamme, pas d'étincelle - Si propagation du nuage toxique, s'éloigner dans le sens perpendiculaire au vent, se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche - Fermer toutes les ouvertures et calfeutrer les aérations - Couper la ventilation et la climatisation.

- Pleins feux sur les esthéticiennes

Notre village est riche de deux salons d'esthétique.

Dans le bourg « **Corisande** » où Peggy, diplômée d'état depuis vingt années, épile, masse, maquille et vend cosmétiques et parfums. Elle a élargi l'amplitude de ses horaires pour être mieux à l'écoute de ses clients.

Au Vernet, au salon « **Beauté-bien être** » Nathalie Gaudino également esthéticienne diplômée d'état se déplace à domicile, elle a également installé un SPA attenant au salon.

A l'approche des fêtes une idée pour cadeau, une relaxation après les préparatifs, une mise en beauté pour le réveillon, sont autant de services que l'on peut trouver au Vigan.



Peggy Bertrand, Salon "Corisande", Le bourg - Tél : 05 65 41 35 35



Nathalie Gaudino, Salon "Beauté-Bien être", Vernet - Tél : 05 65 41 45 58

Informations diverses

- Vivre ensemble

Le secrétariat de mairie souhaiterait pouvoir répertorier les habitants de la commune qui ont une **ligne internet** afin que toute information urgente ou nécessaire puisse leur être fournie sans délais. Contacter vous même la mairie par e-mail afin d'éviter toute erreur de saisie.

- Conseil Départemental

M. Robert Lacombe, Conseiller Départemental, se tient à l'écoute de la population viganaise et reçoit sur rendez-vous. Prendre contact avec la Mairie du Vigan 05.65.41.12.46 qui transmettra.

- Bibliothèque

La fréquentation de ce service municipal ayant considérablement baissé, les responsables bénévoles de la bibliothèque ont choisi de se tenir à la disposition du lecteur sur rendez-vous.

Prendre contact avec la Mairie du Vigan 05 65 41 12 46 qui transmettra.

- Chemins piétonniers

Suite aux multiples nuisances sonores et pour le confort des riverains , un arrêté a été pris , stipulant que le chemin de terre donnant accès au Poujet est désormais interdit aux véhicules à moteur.

- Le **SYMICTON** du pays de Gourdon a la fibre du tri : après avoir passé une convention avec le Relais 82, ce service compte désormais 18 conteneurs à textile sur son territoire. Notre commune est dotée d'un conteneur relais blanc installé place du presbytère. Il est utile de rappeler ici son existence et son utilité. Ce conteneur est destiné à recevoir, enfermés dans un sac , du linge usagé ou en bon état mais propre, de la petite maroquinerie ou des chaussures attachées par paires.

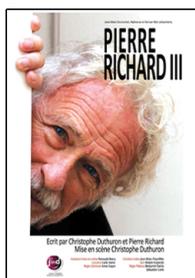
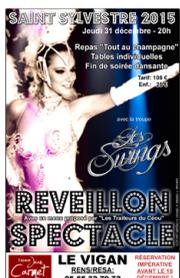
- Nouveaux services

La municipalité propose désormais à ses administrés la mise à disposition de matériel technique. Différents équipements sont disponibles à la location: Mini-pelle (200 € TTC la demi-journée), Nacelle (200 € TTC la demi-journée), Aspirateur à feuilles (100 € TTC horaire).. Merci de contacter la mairie pour connaître les conditions et disponibilités.

Les prochains
spectacles de
l' Espace

Jean Carmet

www.espace-jeancarmet.fr



Sam 31/12 : Réveillon-spectacle
Ven 15/01 : Conf. "Le gaz de schiste"
Sam 30/01 : Thierry Garcia "Voleur d'identités"
Ven 12/02 : Conf. "Oradour sur Glane"
Sam 20/02 : Deejay Fanou "Soirée Dancefloor"
Sam 05/03 : Pierre Richard "Pierre Richard III"
et bien d'autres encore...

La Municipalité de Le Vigan vous souhaite de joyeuses fêtes !